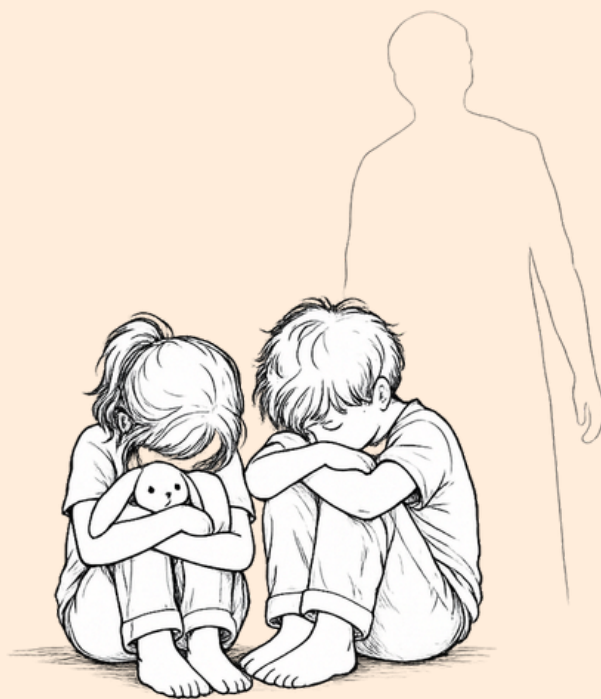


L'inceste

"L'inceste détruit les repères fondamentaux de sécurité, de confiance et de protection."



Ressource d'information, de repérage et d'orientation
à destination des professionnel·les et associations
du réseau Silence Allows Violences.



Mieux comprendre la situation

L'inceste désigne des violences sexuelles commises au sein de la famille sur un enfant ou un·e adolescent·e par une personne ayant un lien familial, d'autorité, de confiance ou de responsabilité.

Il peut concerner :

- un parent,
- un beau-parent,
- un frère ou une sœur,
- un grand-parent,
- un autre membre de la famille,
 - ou toute personne exerçant une autorité familiale sur l'enfant.



En France, la loi reconnaît spécifiquement l'inceste sur mineur·e et prévoit une protection particulière des enfants face à ces violences.

L'inceste peut prendre différentes formes :

- **Violences sexuelles** : attouchements, viols, exhibition, paroles ou comportements sexuels imposés.
- **Violences psychologiques** : manipulation, secret imposé, culpabilisation, inversion des rôles, emprise.
- **Violences institutionnelles** : absence de protection, minimisation ou non prise en compte de la parole de l'enfant.

L'inceste constitue une atteinte grave à l'intégrité physique, psychique et affective de l'enfant.
Ses conséquences peuvent être profondes et durables, parfois encore présentes à l'âge adulte.

Ce qu'on peut remarquer

Les enfants victimes d'inceste parlent rarement immédiatement des violences subies.

Le silence peut être lié à : la peur, la honte, la culpabilité, la dissociation, la dépendance affective ou la peur des conséquences familiales.

Dans les paroles :

- “C’est un secret.”
- “Je n’ai pas le droit d’en parler.”
- “Personne ne me croira.”
- “C’est peut-être de ma faute.”
- Discours ou connaissances sexuelles inadaptées à l’âge.

Dans le comportement :

- Anxiété, phobie scolaire, troubles alimentaires.
- Repli, dissociation, automutilations ou dépression.
- Hypervigilance ou évitement du contact physique.
- Changements importants de comportement.
- Somatisations répétées : douleurs, troubles digestifs, fatigue importante.

Dans le contexte :

- Refus d’aller chez une personne précise.
- Présence d’un adulte particulièrement intrusif ou contrôlant.
- Enfant très inhibé ou au contraire “parentifié”.
- Modification importante du comportement après certaines visites, gardes ou séjours.



Les signes peuvent être discrets et ne permettent pas à eux seuls de conclure à une situation d'inceste.

En revanche, ils doivent toujours inviter à une vigilance particulière et à une écoute attentive.

Comment aider concrètement



ACCUEILLIR LA PAROLE AVEC PRUDENCE ET RESPECT



LAISSER L'ENFANT OU LA PERSONNE PARLER À SON RYTHME.



ÉVITER LES QUESTIONS SUGGESTIVES OU INSISTANTES.



UTILISER AUTANT QUE POSSIBLE LES MOTS EMPLOYÉS PAR LA PERSONNE SANS INTERPRÉTATION.



NE PAS PROMETTRE LE SECRET :
“Je vais chercher de l'aide pour te protéger.”



NOTER FIDÈLEMENT LES PROPOS IMPORTANTS LORSQUE CELA EST NÉCESSAIRE.

Agir dans le cadre de la protection de l'enfance

- Lorsqu'un enfant semble victime ou en risque de violences incestueuses, des démarches de protection doivent être envisagées conformément au cadre légal.
- En cas de danger immédiat :
 - 17 / 112
 - 114 (SMS)
 - 119
- Selon les situations :
 - transmission d'une information préoccupante (CRIP),
 - signalement au Procureur de la République,
 - orientation vers des professionnel·les spécialisés.
- En cas de doute, le 119 peut également accompagner l'évaluation de la situation.

👉 L'objectif du signalement est la protection de l'enfant, pas la désignation immédiate d'une culpabilité.

Soutenir dans la durée

- Rappeler clairement que la responsabilité appartient toujours à l'auteur·rice des violences.
- Éviter toute confrontation directe avec la personne mise en cause.
- Favoriser un accompagnement psychologique, médical, social ou juridique adapté.
- Respecter le rythme de la personne concernée, y compris à l'âge adulte.

👉 Les conséquences de l'inceste peuvent perdurer longtemps et nécessiter un accompagnement sécurisant et spécialisé.

Ressources utiles

Numéros et dispositifs :

- **119** – Enfance en danger
 - **17 / 112** – Urgences
 - **114 (SMS)** – situations où parler est impossible ou dangereux
 - **3114** – Prévention du suicide
 - **3919** – Violences Femmes Info
-

Structures et ressources :

- **France Victimes** : www.france-victimes.fr
- **CRIP** – Cellules de recueil des informations préoccupantes
- **Associations spécialisées dans les violences sexuelles, l'inceste et le psycho-trauma**
- **Professionnel·les formé·es à la protection de l'enfance et aux violences sexuelles intrafamiliales**